

ISF 2011 : TABLEAU RECAPITULATIF

Barème 2011 de l'ISF 2011 (impôt de solidarité sur la fortune)	
Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine	Taux
> à 1 300 000 €	0 %
Entre 800.000 € et 1.310.000 €*	0,55 %
Entre 1.310.000 € et 2.570.000 €	0,75 %
Entre 2.570.000 € et 4.040.000 €	1 %
Entre 4.040.000 € et 7.710.000 €	1,30 %
Entre 7.710.000 € et 16.790.000 €	1,65 %
Supérieure à 16.790.000 €	1,80 %

* Les contribuables sont soumis à l'ISF à partir de 1.3 millions d'euros. En 2011 ceux qui dépassent cette tranche seront imposé selon le barème en vigueur soit dès 800 000 €.

ISF 2012 : TABLEAU RECAPITULATIF

Barème Simplifié de l'ISF 2012	
Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine	Taux
> à 1 300 000 €	0 %
Entre 1.300.000 € et 3.000.000 €	0,25 %
< à 3.000.000 €	0.50%